

**Rôle de la séance publique du 15/01/2025 à 14h30****Président** : Monsieur Moutte**Greffière** : Madame Morère**01) N° 2403103****RAPPORTEUR : M. Moutte**

---

Demandeur	SOCIÉTÉ CIVILE D'EXPLOITATION AGRICOLE (SCEA)	SCP GURY & MAITRE
	COMMUNE D'ELNE	SCP KRIVINE, VIAUD
Défendeur	PREFECTURE DES PYRENÉES-ORIENTALES	
Autres parties	MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE, DE L'ENERGIE, DU CLIMAT ET DE LA PREVENTION	

Requête, renvoyée à la cour après cassation par la décision n° 492572 du 13 décembre 2024 par laquelle le Conseil d'Etat a annulé l'ordonnance n° 24TL00324 du 28 février 2024 par laquelle le juge des référés de la cour administrative d'appel de Toulouse a rejeté la demande du préfet des Pyrénées-Orientales tendant à suspendre l'exécution du permis de construire délivré le 29 mars 2021 par le maire d'Elné à la société Domaine des deux tours pour la réalisation d'un hangar agricole avec couverture de production photovoltaïque.

Arrêté le 23 décembre 2024.

Le président de la cour,

Jean-François Moutte